

## Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2012

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 14 - Conseillers présents : 8 - Conseillers votants : 12

**L'an deux mil douze le onze décembre**, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis MERCADIER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 06 décembre 2012.

**Présents**: M. DUBRUN Jean-Philippe, Mme DAUDÉ Simone, M. MORFOISE Alex, M.CAHORS Michel, M. CALVY Guy, M. RAYMOND Maxence, Mme GARIBAL Danièle.

**Absents excusés** : M. AMIGUES Gérard (procuration à Mme DAUDE Simone), Mme JOUBERT Coline (procuration à M.MERCADIER Francis) Mme RIGO Géraldine (procuration à M.MORFOISE Alex), Mme MASSANES Pascaline (procuration à Mme GARIBAL Danièle)

**Absents non excusés** : M. WILLANUEVA Jean-Noël, Mme CAJARC Stéphanie

**Secrétaire de séance** : M. RAYMOND Maxence

**Attribution de l'indemnité de confection et de conseil** à Mme Michèle BELVEZE, Receveur Municipal.

**Extension éclairage public** : Suite à la signature de la charte concernant les économies d'énergie en matière d'éclairage public, il est décidé, dans un premier temps, de changer les coffrets de commande dans lesquels les horloges permettant une interruption programmable de l'éclairage sont incorporées. Coût estimé pour 9 coffrets : 8826.48 € TTC.

**Achat extincteurs divers bâtiments** : virement de 320 € supplémentaires pour équiper le boulodrome et le vestiaire du stade.

**Salle culturelle** : Plusieurs scénarii ont été proposés par le bureau d'étude et le choix retenu consiste en la réunion de la salle des fêtes actuelle avec une partie du bâtiment de Lot Habitat situé entre l'église et la salle des fêtes. Le coût estimatif est de 645 296.66 €. Des demandes de subventions vont être déposées auprès de M. Le Préfet du Lot (25%), de la Région (20%) et du Département (20%).

**Tarifs du gîte d'étape** : Le tarif des nuitées est porté à 11,50 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le reste sans changement.

Après un tour de table, la séance a été levée à **22h50**.

Fait à Limogne en Quercy, le 12 décembre 2012

**Le Maire,**

**Francis MERCADIER.**